



10 décembre 2006

- *On croit rêver : les déclarations de Janine Tavernier, ex-présidente de l'UNADFI au journal LE MONDE du 16/11.*
- *La commission d'enquête relative à l'influence des «sectes» sur les mineurs : le moins que l'on puisse dire c'est que les antisectes ne font pas recette dans ce dossier.*
- *L'année électorale 2007 sera pour nous une année cruciale*

de lutte contre la secte des antisectes, contre les atteintes aux libertés religieuses et aux libertés de choix thérapeutique. Assemblée générale de l'OMNIUM au printemps !

Chers amis (ies),

Il y a parfois des retournements de situation qui sont surprenants. Je dois reconnaître que la lecture des propos de Janine Tavernier dans le journal « Le Monde » du 16 novembre m'a laissé « songeur ». Cette femme qui, à la tête de l'UNADFI pendant des années, a été le fer de lance d'une politique massive de désinformation et de diffamation, qui a brisé la vie de milliers de personnes quand elle ne les a pas conduits au suicide, voudrait nous faire croire maintenant à son angélisme et à son désaccord avec les tenants actuels de la lutte antisectes ! Elle voudrait nous faire croire qu'elle n'a rien de commun avec Jean Michel Roulet, président de la Miviludes, pour lequel le simple fait d'appartenir à un mouvement religieux nouveau ou de recourir aux médecines alternatives est un délit qui relève de la sécurité de l'état. Qu'elle n'a rien à voir avec la haine du communiste Brard qui appelle « à en finir » avec les sectes, ce qui veut tout dire. Quel mauvais coup nous prépare encore cette super manipulatrice qu'est Janine Tavernier ? Mais je vous laisse juger par vous-mêmes avec cette citation complète de l'article en question :

L'ancienne présidente de l'UNADFI (de 1993 à 2001) s'inquiète des « dérives » actuelles de la lutte contre les organisations sectaires :

Vous êtes une figure de la lutte contre les sectes. En préfaçant un livre (Sectes sur ordonnance, éditions Amorc !), vous dénoncez des « dérives » dans les associations antisectes. Pourquoi ?

J'ai présidé l'Union nationale des associations de défense et de l'individu (UNADFI) de 1993 à 2001. Lorsque j'y suis entrée, en 1984, l'association ne s'occupait ni de croyances ni de philosophies, mais simplement de personnes. J'ai toujours eu pour principe : on laisse nos croyances au vestiaire, on s'intéresse aux faits. Aujourd'hui, je m'inquiète lorsque j'entends la présidente de l'UNADFI, Catherine Picard, critiquer à la Réunion les « Eglises évangéliques » sans distinction.

Pourtant, on reprochait à l'UNADFI d'être une association d'inspiration catholique, par comparaison avec le Centre contre les manipulations mentales (CCMM), étiqueté plus « rationaliste ». Est-ce exact ?

L'association a été fondée par des personnes d'origine catholique, mais ouvertes. J'ai souhaité qu'on aille vers davantage d'ouverture. Petit à petit beaucoup de francs-maçons sont entrés dans l'UNADFI, lui donnant une coloration qu'elle n'avait pas à l'origine. L'association avait été fondée par des familles touchées dans leur entourage par le phénomène sectaire. Aujourd'hui j'ai l'impression qu'elle est politisée.

Pourquoi avez-vous quitté la présidence de l'UNADFI ?

En 2001, je sentais qu'on s'engageait dans une chasse aux sorcières. Plusieurs dérapages ont eu lieu. On m'a reproché de mettre mes enfants dans une école Steiner, ce que, d'ailleurs, je ne regrette pas. Alain Vivien, alors président de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS), a commencé à attaquer l'Anthroposophie, qui inspire les écoles Steiner. Pour ma part, je n'ai aucune attache philosophique, dogmatique, politique ou

religieuse. Je suis libre et c'est bien ce qui dérange tout le monde ! J'ose à peine dire que je me soigne à l'homéopathie...

Comment juger vous l'action de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) ?

Quand Jean-Michel Roulet a pris la présidence de la Miviludes, en 2005, je lui ai fait confiance. Puis j'ai vu qu'il avait épinglé l'Amorc (Ancien et mystique ordre de la Rose-croix) dans le rapport 2006. Ce n'est pas sérieux.

Que pensez-vous de la polémique actuelle qui oppose des parlementaires et l'administration sur le statut des témoins de Jéhovah ?

Je me suis battue pour qu'on distingue les nouveaux mouvements religieux, comme les communautés charismatiques et les vraies sectes. A cette époque les choses étaient plus nettes. Aujourd'hui, on ne sait plus où l'on en est. Si des travaux sérieux avaient été entrepris, on y verrait plus clair. En ce qui concerne les témoins de Jéhovah, j'ai entendu beaucoup d'anciens adeptes. Le monde extérieur y est décrit comme l'enfer. C'est triste quand une fillette de 4 ans, à qui sa maîtresse demande de faire un cadeau pour la fête des mères, refuse parce que cette fête est interdite chez elle !

L'administration estime qu'il n'y a pas de troubles de l'ordre public. Soit. Ce que je demande, c'est qu'on prenne le temps de la réflexion et qu'on évite les amalgames. J'ai toujours été contre le principe des listes de sectes.

Propos recueillis par Xavier Ternisien.

Elle est culottée, Janine, tout de même ! Je connais un certain nombre d'anciens de l'Omniuni qui, comme Joël Labruyère et moi-même, se battent depuis le début des années 90 contre madame Tavernier et ses adeptes, qui ont été diffamés par elle, ruinés par elle, classés dans la liste parlementaire par elle, qui doivent « halluciner » en lisant ces propos. Je connais des milliers de victimes de l'UNADFI qui ont fait l'objet d'arrestations arbitraires, voire d'incarcérations, qui ont perdu leur travail et qui ont dû quitter la France pour certains, des milliers de parents qui ont perdu la garde de leurs enfants grâce à elle, d'autres qui ne s'en remettent jamais ou sont morts de désespoir. Tous ces gens-là ne peuvent pas oublier comme cela qui vous avez été, chère Janine, même si vous le regrettez à présent parce que le vent est en train de tourner. Il est vrai que vos successeurs ne valent pas mieux que vous mais ils peuvent difficilement être pires que vous ne l'avez été ou que Vivien ne l'a été en soutenant le régime chinois dans sa lutte sanglante contre la secte bouddhiste Falung Gong, lui le représentant de la soi-disant « ligue des droits de l'homme ». Le temps n'est pas si lointain où il vous faudra rendre compte de tout cela, Janine, vous et bien d'autres. Mais dans le fond, c'est très bien, cela me rappelle à mes obligations et au devoir de mémoire auquel j'envisageais de me livrer dès que j'en aurai eu le temps. Je vais donc accélérer les choses pour rappeler à tous la gravité de ce qui s'est passé dans ces fameuses années 90.

En attendant, les successeurs de madame Tavernier continuent leur sale besogne et essaient de faire passer une fois de plus des vessies pour des lanternes. **La commission d'enquête relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire sur la santé physique et mentale des mineurs** tente d'étayer ses thèses alarmistes après avoir annoncé dans les médias que 100000 enfants environ seraient en danger au sein des mouvements à caractère sectaire. En fait il s'agit une fois de plus pour messieurs **les députés Brard, Fenech, Vuilques et Gest** d'une diffamation sans aucun fondement, mais cette fois la mayonnaise semble ne pas vouloir prendre même au sein de l'hémicycle. En effet les représentants des cinq ministères concernés (Ministères de la Justice, de l'Education nationale, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la jeunesse, des Sports et de la vie associative), qui ont témoigné sous serment devant la commission parlementaire, n'ont fait état que de 9 situations qui pouvaient intéresser la commission parlementaire sur des dizaines de milliers d'affaires concernant des

mineurs qui sont remontés jusqu'à eux! Autrement dit un chiffre dérisoire ne justifiant en aucune façon une telle « alerte » de l'opinion publique, ni le maintien ou la mise en place de mesures de répression qui constituent elles-mêmes un trouble grave de l'ordre public. Voici quelques morceaux choisis des déclarations des différents représentants des Ministères :

Mme Sancy (Ministère de la Justice) : « ...nous avons réalisé auprès des juges des enfant une enquête de manière à pouvoir aussi, nous, essayer de cerner un petit peu, statistiquement, ce que pouvait représenter la problématique sectaire dans le travail des magistrats et dans le travail des éducateurs ; c'est vrai que cette problématique est extrêmement marginale par rapport à l'ensemble des autres problèmes que notre direction est amenée à gérer pour ces mêmes mineurs... ».

Mr Jean-Yves Dupuis (Inspecteur général, Ministère de l'éducation nationale) : Or pour l'année scolaire écoulée nous avons..., les inspecteurs d'académie ou les recteurs, ont procédé à 19000 signalements auprès des procureurs de la république, concernant des enfants que l'on estimait être en danger...en danger pour diverses raisons, physiques, morales, etc...Et lorsque nous avons demandé aux inspecteurs d'académie quels étaient, parmi ces enfants en danger, ceux qui l'étaient à cause de mouvements sectaires, ils nous ont répondu qu'il y en avait huit.

Mme Françoise Le Bihan (Ministère des Affaires étrangères) : « Il y a deux cas, un cas qui a défrayé la chronique, dont on peut, peut-être, citer le nom, puisqu'il est à la page de tous les journaux presque tous les matins, c'est le cas de madame Guettliff au Canada et de ses enfants et un autre cas dont je tairai le nom...Donc sur ces cas-là, ce sont les deux seuls dossiers que nous avons actuellement vivants ou il y a un rapport avec une secte ... ».

Mr Leschi (Ministère de l'Intérieur) : « J'ai demandé, lors d'un comité de pilotage de la Miviludes, que soit lancée une enquête auprès des agences régionales d'hospitalisation et des hôpitaux, afin de recenser, éventuellement, les faits constitutifs de troubles à l'ordre public, à travers des perturbations du service hospitalier liés au refus de transfusion sanguine...Au vu des résultats obtenus, ce qui remonte, c'est un petit nombre d'incidents, souvent réglés par la discussion : jamais d'incident qui mette en cause des enfants, où le pronostic vital, où le fonctionnement du service public hospitalier ne m'a été signalé sur ces trois dernières années ». Mr Leschi a été également pris à partie par le député Vuilques, scandalisé par ses propos : « ...je suis, je pèse mes mots, scandalisé par ce que vous avez dit, parce que vous parlez du trouble à l'ordre public et vous avez évoqué le fait qu'un certain nombre d'associations et d'autres personnes luttant contre les organisations sectaires seraient elles-mêmes à même de participer aux troubles de l'ordre public en stigmatisant un certain nombre d'organisations ».

Mr Etienne Madranges (Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative) :

« Statistiquement, actuellement en tous cas pour les trois dernières années, puisque j'ai été nommé à ce poste il y a trois ans, on n'a pas eu de cas où on a pu démontrer qu'il y avait une mise en danger délibérée, donc faite sciemment, volontaire, des mineurs ».

Jean- Michel Roulet et Catherine Picard n'ont donc pas pu apporter la preuve officielle de leurs affirmations mensongères, du soi-disant danger que font courir les sectes aux mineurs et ce malgré les complicités dont il jouissent aux niveaux des différents ministères et administrations. Ils continuent à dire que s'il n'y a pas d'affaires c'est qu'elles ne « remontent pas ». Ils avaient déjà fait le coup pour les adultes membres des nouveaux mouvements religieux ou les utilisateurs, de plus en plus nombreux, des médecines alternatives. C'est là le trouble de l'ordre public notoire et le délit que constitue pour un agent de l'état le fait de se servir de sa position pour instruire des poursuites contre des citoyens qui pensent différemment, ce qui est leur droit strict, sans atteindre à l'ordre public. Pour la première fois l'usage immodéré des commissions parlementaires sur les sectes risque de se retourner contre ses promoteurs et de mettre en doute leur crédibilité au niveau du parlement

et du gouvernement. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite que nous comptons donner à ce fait nouveau, indépendamment des plaintes déjà en cours, mais soyez assurés que nous n'allons pas en rester là .

Appel de cotisations et assemblée générale de L'Omnium des Libertés en 2007:

N'oubliez - pas d'envoyer vos cotisations 2007 à l'Omnium ainsi que le bulletin d'adhésion ci - joint. Le montant des cotisations 2007 est de 35 euros comme l'an passé. Si vous pouvez faire un don, il sera vraiment bienvenu. Ce geste est particulièrement important cette année où nous allons « investir » dans un site Internet Omnium performant pour organiser une action nationale et internationale au moment des élections pour dénoncer aux yeux de tous ce qui se passe en France « Pays des Droits de l'homme » depuis quelques années. Nous n'avons pas pu le faire l'an dernier faute de moyens financiers. Merci d'avance pour votre aide et votre compréhension.

L'assemblée générale de l'Omnium aura lieu le premier week-end du printemps 2007 (Dimanche 25 mars) dans un lieu qui vous sera communiqué avec la convocation à l'assemblée générale en temps voulu. Si vous envisagez d'y participer, ce qui serait bien, mentionnez-le sur le bulletin d'inscription ci-joint à renvoyer avec votre cotisation.

Salut à tous et à bientôt

Jacques DUBREUIL

MÉDECINE

Un professeur britannique était rémunéré par l'industrie chimique

Richard Doll, un épidémiologiste britannique réputé, décédé en 2005, a été rémunéré par plusieurs entreprises de l'industrie chimique pour des travaux minimisant les effets de leurs produits sur la santé, assure le quotidien britannique *The Guardian* du vendredi 8 décembre. Le médecin, qui a notamment établi le lien de causalité entre tabac et cancer du poumon, était ainsi payé 1 500 dollars par jour par Monsanto.

Le Monde 9 décembre 2006

« l'objectivité scientifique au service de Monsanto »

...&<.....

Bulletin d'adhésion 2007 à l'Omnium des libertés.

NOM :.....**Prénom :**.....

Adresse :.....

.....

Tél :..... **E.Mail :**.....

Cotisation à l'association : 35 euros.

Cotisation de soutien : 50 euros.

Don à l'association :.....euros.

Je souhaite participer à l'assemblée générale de l'Omnium :.....

Bulletin à renvoyer à l'Omnium des Libertés, 49 Avenue Monseigneur Mouëzy, 35000 Rennes - Tél 02 99 26 99 07 ou 06 80 33 47 54 (portable Jacques Dubreuil).

Chèques libellés à l'Ordre de L'Omnium des Libertés.